



Visites autorisées de 13h00 à 20h00



Interdites aux enfants de moins de 15 ans

HÔPITAL SOUS VIDÉO SURVEILLANCE



Cet hôpital est placé sous vidéosurveillance pour des raisons de sécurité des biens et des personnes. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux images vous concernant. Pour tout renseignement, s'adresser au Poste de sécurité ou à la Direction

INTERDICTION DE FUMER



Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 68 € ou à des poursuites judiciaires.

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le : 0 825 309 310 (0,15€/mn, Tabac Info Service)

Décret n° 2006 - 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.